



# ASC et aides et secours

## La CGT, à l'origine des ASC

C'est sous l'impulsion de la CGT et d'Ambroise CROIZAT (secrétaire général de la CGT de la fédération des travailleurs de la métallurgie), alors ministre, que sont officiellement nés en 1946, les Comités d'entreprise puis Comités Social et Economique (CSE).



### ASC pour toutes et tous

Le CSE est doté d'un budget notamment à destination des activités sociales et culturelles (ASC).

Ce budget est un outil permettant l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances.

Pour la CGT, ce budget doit aussi inclure **les plus fragiles et les plus défavorisés des agents.**

A la CGT, nous déplorons que nos collègues en CDD avec une ancienneté de moins de 6 mois soient exclus des ASC.

Pour nos collègues en CDD, nous revendiquons un accès dès l'intégration des effectifs et au prorata du temps passé.

## Les aides et secours

Toujours dans un esprit de solidarité cher à la CGT, le CSE est pourvu d'une commission d'aides et secours, dans laquelle siège notamment la CGT, qui se réunit une fois par mois.

Cette commission dispose aussi d'un budget.

Eclairée par l'URSSAF, elle permet de venir en aide aux collègues qui rencontrent des accidents de la vie.

Si vous avez besoin d'être soutenus dans votre situation personnelle, en toute simplicité et en toute confidentialité contactez la CGT :

[syndicat.cgt-normandie@francetravail.fr](mailto:syndicat.cgt-normandie@francetravail.fr)



**Au travers des ASC et des aides et secours, chacun peut voir que les revendications de la CGT profitent à toutes et tous.**

**A ce titre, à la CGT nous faisons de la politique**

